**Zeitschrift:** Sinfonia: offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =

organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

**Band:** 18 (1957)

**Heft:** 9-10

**Rubrik:** Mitteilung der Redaktion an die Leser = Communications de la

rédaction aux lecteurs

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui ne renvoient pas la musique une fois le délai de prêt dépassé, le comité central a fixé cette taxe à fr. 5.— par mois et oeuvre. La taxe sera perçue à partir du 1er janvier 1958. Une fois le délai de prêt de cinq mois passé, les sections retardataires seront chargées de cette taxe.

2. Cours de perfectionnement pour instrumentalistes: Nous rappelons à Messieurs les Présidents la notice parue dans le dernier numéro de «Sinfonia» et les prions de bien vouloir en faire communication à leur membres. Nous soulignons cependant que pour les cours de contre-bassistes et de batterie les débutants ne pourront pas être admis, vu qu'il s'agit de cours de perfectionnement.

Au nom du comité central : Robert Botteron, président central

# Zentralbibliothek — Neueingänge Bibliothèque centrale — Nouveaux achats

Kat. Cat.	Verlag Edit.	Komponist Auteur	Werk Oeuvre
A 2	1	Mendelssohn:	Heimkehr aus der Fremde (Ouvertüre und ganzes Singspiel) 2. 2. 2. 2. — 2. 2. 0. Timp. Str. P. (Reduzierter Streichersatz und einige Singstimmen)
В 3	5	Haydn Jos.:	Klavierkonzert in D-dur (Verdoppelung) 0. 0. 2. 0. — 2. 0. 0. Str. P. Solost. m. Kadenzen
В3	99	Haydn Jos.:	Trompetenkonzert in Es-dur (Verdoppelung) 2. 2. 0. 2. — 2. 2. 0. Str. Timp. P.
B 3	67	Telemann:	Konzert in G-dur für Viola und Streichorchester 0. 0. 0. 0 — 0. 0. 0. Str. P. Klv.

## Mitteilung der Redaktion an die Leser

Zu meinem großen Bedauern bin ich durch verschiedene Umstände nicht in der Lage gewesen, die diesjährigen Nummern unseres Verbandsorganes ab Juli innert normaler Frist erscheinen zu lassen. Seit Mitte Juli war ich bis Anfang November zum größten Teil landesabwesend (Deutschland, Dänemark, Holland, Vereinigte Staaten von Nordamerika) im Zusammenhang mit beruflichen Sonderaufgaben und einer größeren musik- und kulturgeschichtlich orientierten Studienreise. Die Juli/Augustnummer der «Sinfonia» wurde zwar von mir Ende August fertiggestellt, konnte aber aus druckereitechnischen Gründen erst Mitte Oktober an die Leser gelangen. Nach meiner Rückkehr und Wiederaufnahme des direkten Kontaktes mit dem Zentralvorstand kam als weiteres Hindernis die Grippe in der zweiten Hälfte November hinzu. Die

September/Oktober-Doppelnummer kann daher erst mit erheblicher Verspätung kurz vor Weihnachten erscheinen. Ich möchte mich hierfür bei allen Lesern der «Sinfonia» ausdrücklich entschuldigen. Die letzte Nummer des Jahres, ebenfalls als Doppelnummer gestaltet (Nr. 11/12) wird Mitte Januar oder im Laufe der zweiten Hälfte des Monats Januar 1958 erscheinen. Von da an hoffe ich in der Lage zu sein, die normalen Erscheinungstermine einzuhalten. In diesem Sinne bittet nochmals um Nachsicht

### Communication de la rédaction aux lecteurs

A mon très sincère regret, il ne m'a pas été possible, à la suite de différentes circonstances en partie imprévues, de suivre, à partir du mois de juillet, le cours normal dans la publication de notre organe officiel. Depuis la mijuillet, je me suis trouvé jusqu'au début du mois de novembre à l'étranger, au cours d'un voyage d'études et chargé de missions professionnelles particulières (en Allemagne de l'Ouest, au Danemark, aux Pays Bas, aux Etats Unis de l'Amérique). Quoique le numéro 7/8 (juillet/août 1957) fut composé, de mon côté, vers le 20 août, il n'a pas pu être distribué aux lecteurs pour des raisons techniques d'imprimerie avant la mi-octobre.

Après mon retour de New York et la reprise du contact avec notre comité central, ce fut, inopinément, la grippe qui m'empêcha de poursuivre rapidement les travaux de rédaction du numéro double 9/10 (septembre/octobre), numéro qui ne pourra paraître que peu avant Noël, ce que je regrette infini-

ment et ce dont je m'excuse auprès de nos lecteurs.

Je ferai tout mon possible pourque le dernier numéro de l'année 1957 (No 11/12, novembre/décembre) puisse être publié vers le milieu de janvier 1958. Je tiens cependant à m'excuser formellement de ces retards auprès des lecteurs et j'exprime l'espoir qu'il me sera possible de reprendre le rythme régulier et normal de la parution de «Sinfonia» dès le début de 1958.

La rédaction

# Un écho à l'action «Ecole et musique» de la S. F. O.

Nous voudrions rappeler ici la résolution adoptée par l'Assemblée générale de notre Société à Berne, le 29 avril 1956, concernant une initiative dont le but fut, sous de titre de «Ecole et musique», d'activer l'enseignement de la musique instrumentale dans les écoles primaires, secondaires et moyennes de notre pays (voir «Sinfonia» 1956, No 8, pages 113 à 115). Cependant, visant en premier lieu les écoles secondaires, l'Assemblée vota à l'unanimité la résolution suivante: 1) Afin de mieux intéresser la gent écolière à la musique instrumentale et de préparer la jeunesse à consacrer plus tard ses loisirs au choses culturelles, la Société fédérale des Orchestres estime qu'il est désirable de vouer une attention particulière à la question de l'enseignement de la musique instrumentale dans les écoles secondaires et, le cas échéant, aussi dans les écoles primaires, soit en introduisant l'enseignement gratuit soit en sub-